

Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 28 février 2025, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 22 février 2025

Le Maire,
Geneviève MOREAU

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2025

Conseil Communautaire

Travaux

- Bouclage d'eau Sous le Bayard (Jean-Louis)
- Fibre camping (Gérard)

Commune de FONCINE LE HAUT – Réunion du conseil municipal du 28 février 2025

GM 7

Tarifs camping, road trip

Effacement de dettes

Retrait délibération 2501_08, frais acquisition Bas de Ville

Convention ONF label PEFC

Parcelles de Bois Bouquillon

Actes numériques en ligne

Attribution marchés Gendarmerie

Point pour le fonctionnement du Télési

Embauche en vue départ

Achat - échange AP 128 et AP 105

Création marché

Subvention ADMR

Subvention Pour un Petit Plus

Subvention Ski-Club

Questions diverses

Tableau des inscriptions pour bureau élections

Questionnaire enquête

Prochain conseil le vendredi 28 mars 2025

Le Maire,
G. MOREAU

Réunion du conseil municipal du 28 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Geneviève MOREAU, Maire ;

M. CHABOUD Jean-Louis, adjoint ;

Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, PEREZ Annick, MM. AUBERT Ludovic, BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard, , VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte BOURGEOIS (pouvoir à M. BLONDEAU Gérard), Mme NERI-METRA Adriane (pouvoir à Mme PEREZ Annick), Mme POLLET-THIOLLIER Amandine (pouvoir à Mme AUBIN Audrey), M. BLONDEAU Gilbert (pouvoir à M. VUITTON Etienne), M. BLONDEAU Thomas (pouvoir à M. BERTHET-TISSOT Frédéric).

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2025

Conseil Communautaire

Travaux

- Bouclage d'eau Sous le Bayard (Jean-Louis)
- Fibre camping (Gérard)

Tarifs camping, road trip

Effacement de dettes

Retrait délibération 2501_08, frais acquisition Bas de Ville

Convention ONF label PEFC

Parcelles de Bois Bouquillon

Actes numériques en ligne

Attribution marchés Gendarmerie

Point pour le fonctionnement du Téléski

Embauche en vue départ

Achat - échange AP 128 et AP 105

Création marché

Subvention ADMR

Subvention Pour un Petit Plus

Subvention Ski-Club

Questions diverses

Tableau des inscriptions pour bureau élections

Questionnaire enquête

Prochain conseil le vendredi 28 mars 2025

1. / Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. VERMOT-DESROCHES Laurent pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31/01/2025.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseillers présents au conseil municipal du 31/01/2025 adoptent le procès-verbal :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 Absent pendant cette approbation : 1

3. / Conseil communautaire

Tous les conseillers ont reçu le compte rendu.

4. / Travaux

- **4.1 Bouclage d'eau Sous le Bayard**

Rapporteur : M. CHABOUD Jean-Louis

Le rapporteur expose :

Les travaux sont pratiquement terminés, reste 2 raccords à effectuer sur la conduite existante. La réception des travaux devrait avoir lieu d'ici trois semaines. Ces travaux permettent d'assurer la défense incendie « Sous le Bayard ».

L'alimentation en eau et en électricité est terminée pour la parcelle cadastrée AM 1.

Commune de FONCINE LE HAUT – Réunion du conseil municipal du 28 février 2025

GM 8

La première tranche des travaux prévus pour remplacer les ampoules de l'éclairage public en LED a été réalisée. Elle a concerné une quarantaine d'ampoules. La seconde tranche est prévue l'année prochaine.

Arrivée de Mme LECOULTRE Andrée

- **4.2 Fibre camping**

Rapporteur : M. BLONDEAU Gérard

Le rapporteur expose :

L'ancienne fibre ne fonctionnait plus. Des travaux ont été réalisés pour la mise en place d'un nouveau système. La fibre fonctionne pour tous les chalets. Il reste deux bornes à installer pour celle du camping

5. / Tarifs du camping

Rapporteur : M. BLONDEAU Gérard

Le rapporteur expose :

La commission a décidé de ne pas modifier les prix de l'année 2024 pour 2025 et demande au conseil de se positionner.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accepter de conserver les tarifs du camping de 2024 pour 2025

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Un groupe d'environ 140 personnes avec 80 équipages (voitures d'avant 2010) organise un Road-Trip sur trois pays (France, Suisse et Italie). Le départ de ce parcours se fait à Foncine-le-Haut le samedi 7 juin 2025. Ils logeront sur le camping et se réuniront à la salle des fêtes. Tous les emplacements du camping ne seront pas occupés par ce groupe.

6. / Effacement de dettes

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Suite à la commission de surendettement des particuliers du Jura, un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été demandé. La commune doit délibérer sur l'annulation de cette dette.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Suite à la décision de justice de procéder à l'annulation de la dette de ce particulier.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. / Retrait délibération 2501_08 frais d'acquisition Bas de Ville

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

La Préfecture demande à ce que cette délibération soit retirée car la succession de ces parcelles n'est pas encore effectuée. Il faudra reprendre une délibération pour l'acquisition de ces parcelles et les frais associés.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'adopter le retrait de la délibération n° 2501_08 et reporte l'acquisition de ces parcelles et les frais associés lorsque les démarches d'héritage seront effectuées. La procuration de Mme Brigitte BOURGEOIS n'est pas prise en compte pour cette délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. / Convention ONF Label PEFC

Rapporteur : M. CHABOUD Jean-Louis

Le rapporteur expose

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une convention de labellisation de certaines surfaces de la forêt communale. PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) Cette convention arrive à échéance et doit être renouvelée pour 5 ans si le conseil le souhaite.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De renouveler l'adhésion PEFC pour la période 2025-2029

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. / Parcelles de bois Bouquillon

Rapporteur : M. CHABOUD Jean-Louis
Le rapporteur expose

Suite au dernier conseil, la commune a appris qu'une autre commune proche de ces bois était intéressée de les acquérir. Il propose au conseil vu le vote du dernier conseil et cette information que la commune ne se positionne pas sur ces parcelles.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De ne pas acquérir ces parcelles

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Commune de FONCINE LE HAUT – Réunion du conseil municipal du 28 février 2025

GM 9

10. / Convention de gestion du site labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) de la Forêt du Paradis et ferme de Poutin

Rapporteur : M. CHABOUD Jean-Louis

Le rapporteur expose

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une convention de gestion du site labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) de la Forêt du Paradis et ferme de Poutin, qui vise à préserver et à gérer des milieux naturels remarquables et/ou menacés tout en les valorisant auprès du public lorsque la sensibilité des milieux permet leur fréquentation. Cette convention est à renouveler.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De renouveler cette convention.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. / Actes numériques en ligne

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Suite à la mise en place du site internet, le rapporteur demande au conseil de se positionner sur la publication des actes sur le site internet.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De choisir la publication des actes sur le site internet de la commune comme mode de publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. / Attribution marché de la gendarmerie

Rapporteur : M. CHABOUD Jean-Louis

Le rapporteur expose

Cette attribution ne peut s'effectuer ce jour car aucune entreprise n'a candidaté pour le lot électricité. Des démarches complémentaires doivent être effectuées.

Mme le maire demande l'autorisation au conseil d'autoriser la commission, en partenariat avec l'architecte, à prendre la décision de l'attribution du marché dès que cela sera possible.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser la commission, en partenariat avec l'architecte, à prendre la décision de l'attribution du marché dès que cela sera possible.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13. / Point sur le fonctionnement du téléski

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Le sujet est reporté dû à l'absence du conseiller concerné

14. / Embauche en vue de départ

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

M. Sylvain THOUVEREY, employé de la commune, a fait part de son projet de quitter son poste d'employé à la commune. Elle demande au conseil l'autorisation de mettre en place les actions nécessaires pour recruter une personne pour le remplacer.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser Mme le maire à procéder aux recherches d'un remplaçant.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15. / Achat- échange AP 128 et AP 105

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Qu'une proposition d'échange de terrain a été faite entre la commune propriétaire, de la parcelle AP 105 (196m²), et les propriétaires de la parcelle AP 128 (306m²). Le rapporteur propose au conseil d'opter pour un échange avec soulte pour un montant de 15€/m². Tous les frais liés à la transaction seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser l'échange des parcelles AP 105 et AP 128 avec soulte avec un montant de 15€/m².

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16. / Création d'un marché

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Les commerçants de Foncine-le-Haut souhaitent organiser un marché sur la place du village tous les jeudis matin, d'avril à octobre. Elle demande au conseil l'accord pour ce marché et de délibérer sur le tarif à appliquer pour les exposants.

Commune de FONCINE LE HAUT – Réunion du conseil municipal du 28 février 2025

GM 10

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser la mise en place d'un marché sur la place du village d'avril à octobre et fixe le montant à 10€ par emplacement.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17. / Subvention ADMR

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Tous les ans la commune décide d'attribuer une subvention à l'ADMR à hauteur de 1€/habitant.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'attribuer une subvention à l'ADMR et fixe le montant à 1€/habitant.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18. / Subvention pour « Un Petit Plus »

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Tous les ans la commune décide d'attribuer une subvention à « Un Petit Plus » pour les activités proposées aux personnes résidant à la maison de retraite de Mouthe.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'attribuer une subvention de 100€ à l'association « Un Petit Plus» .

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18. / Subvention Ski Club

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Le Ski-Club Mont Noir a sollicité une subvention auprès de la commune pour son fonctionnement ainsi que pour l'organisation de l'Envolée Nordique.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'attribuer une subvention de 1 200€ à l'association du Ski-Club Mont Noir .

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

19. / Questions diverses

19.1 Tableau des inscriptions pour le bureau des élections

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

Elle rappelle les dates des élections et précise que les personnes ne pouvant pas assurer leur permanence doivent trouver un remplaçant.

19.2 Questionnaire enquête

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose

La communauté de communes a décidé de mener une enquête du 3 au 17 mars auprès des administrés afin de connaître leurs attentes en matière de services. Les conseillers sont sollicités pour distribuer ces questionnaires qui ont également été mis à disposition dans les commerces.

Mme le maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 28 mars 2025.

Le secrétaire de séance

Le Maire

M. Laurent VERMOT-DESROCHES

Mme Geneviève MOREAU
